

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 3521-2026

Modifiant le Règlement 3505-2025 relatif aux impositions et à la tarification pour l'année 2026

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le 20 avril 2026, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 3521-2026 modifiant le Règlement 3505-2025 relatif aux impositions et à la tarification pour l'année 2026.

Ce règlement a pour objet de faire la mise à jour de certains tarifs pour divers services de la Ville.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce projet de règlement sur le site Internet de la Ville, dans la section des avis publics à www.ville.magog.qc.ca ou pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, à l'hôtel de ville situé au 7, rue Principale Est à Magog.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 27 avril 2026.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière